

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CEDIN

du 5 octobre 2016¹

Présents : Elham Abbasi, François de Bérard, Pierre Bodeau-Livinec, Clémentine Bories, Juliette Bouloy, Anne-Laure Chaumette, Vincent Chantebout, Constance Depagne, Aboubacar Diakite, Thomas Dufour, Sylvie Dumanoir, Jeanne Dupendant, Adrien Foulatier, Victor Grandaubert, Sophie Grosbon, Nabil Hajjami, Franck Latty, Elsa Marie, Mamadou Meite, Michel Montjoie, Amir Mostarshedi, Marie-Laure Niboyet, Olivier Peiffert, Lina Reyes, Jean-Marc Thouvenin.

Excusés : Anouche Beaudouin, Bénédicte Beauchesne, Caroline Breton, Patrick Daillier, Marina Eudes, Mathias Forteau, Alexandre Hermet, Léonor Jandard, Marianne Lamour, Laurent Lasnier, Camille Papinot, Alain Pellet, Benjamin Samson, Muriel Ubéda-Saillard, William Warlet.

1. MEMBRES DU CEDIN

- **Nouveaux doctorants** : Le CEDIN accueille de nouveaux doctorants :

- Juliette Bouloy, thèse sur *La lutte contre le trafic de migrants en droit international*, sous la direction de Mathias Forteau
- Amirhoushang Mostarshedi, thèse sur un sujet à déterminer, sous la direction de Pierre Bodeau-Livinec
- Julie Roux, thèse sur le thème des femmes ou des questions de genre en droit international pénal, sous la direction d'Anne-Laure Vaurs-Chaumette

Juliette Bouloy a obtenu un contrat doctoral de l'Université franco-allemande. Aucun contrat doctoral « Université » n'a été obtenu par le CEDIN cette année.

- **Election du directeur adjoint du CEDIN** – candidature de M. François de Bérard

A la suite du départ de Mathias Audit, le poste de codirecteur/directeur adjoint est resté vacant. François de Bérard présente sa candidature aux membres du CEDIN. Personne ne demandant de vote formel et la candidature faisant consensus, M. de Bérard est élu en tant que nouveau directeur adjoint du Centre, sous les applaudissements des membres.

- **Proposition du Conseil du CEDIN** d'octroyer la qualité de membre associé à M. Mathias Audit, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ancien directeur adjoint, et à M. Groui Nahize Moussodji, doctorant à l'Université Paris 13 sous la direction de Franck Latty.

Les propositions sont acceptées par l'assemblée du CEDIN.

¹ Compte-rendu établi avec l'aide précieuse de Constance Depagne et Victor Grandaubert, à qui de vifs remerciements sont adressés.

2. AVENIR DU POSTE DE SECRETAIRE GENERAL DU CEDIN

La question du devenir du poste de secrétaire général du CEDIN n'a pas encore été réglée, à la suite du rejet par la présidence du plan consensuel de réorganisation de la recherche au sein de l'UFR proposé en juin dernier par Florence Bellivier et Pascal Beauvais. Les négociations, qui concernent aussi un poste d'ingénieur de recherche actuellement rattaché à l'Ecole doctorale, se poursuivent avec le vice-président en charge de la recherche.

Laurent Lasnier a signé avec l'Université un contrat courant jusqu'au 31 août 2017.

3. BILAN DE L'ATELIER DE JEUNES CHERCHEURS A KAZAN, 28-29 SEPTEMBRE 2016

Grâce au soutien financier de l'UFR et du CEDIN, deux doctorantes, sélectionnées à partir d'un appel à communications, accompagnées de Nabil Hajjami, ont pu se rendre à Kazan pour participer à l'atelier « *International Law as a Discipline* », organisé avec l'Université franco-allemande. Les deux doctorantes (Sylvie Dumanoir et Erika Hennequet) ont chacune présenté une communication en anglais au cours de cette manifestation de très bon niveau qui a réuni également des doctorants allemands et russes. Les participants annoncent avoir tiré grand profit de cette expérience. La manifestation ne devrait pas faire l'objet d'une publication, les actes de celle de l'année dernière étant toujours en préparation (publication chez Springer). L'expérience sera en principe renouvelée l'an prochain avec pour sujet envisagé : « La notion de crise en droit international ». Un appel à communications auprès des doctorants, publicistes comme privatistes, sera lancé au printemps. Au vu des difficultés rencontrées cette année pour récolter les fonds nécessaires, des démarches pour financer le déplacement seront accomplies plus en amont.

4. PROCHAINES MANIFESTATIONS

- Table ronde sur l'affaire Ioukos, automne 2016

Aucune information n'a été communiquée au sujet de ce projet de manifestation.

- Religion et droit international, Nanterre, 13 octobre 2016

Le colloque est coorganisé par le CEDIN (Anne-Laure Chaumette) et le Centre Pothier de l'Université d'Orléans (Nicolas Haupais). Il se tiendra le jeudi 13 octobre à partir de 9 heures dans la salle des conseils du bâtiment B. Tous les membres du CEDIN y sont invités (inscription obligatoire). Le programme a été largement diffusé. Un site Internet est consacré à la manifestation : <https://religionintern.sciencesconf.org>

Tous les préparatifs ont été menés à bien, grâce à l'action efficace du secrétaire général du CEDIN. Le colloque fera l'objet d'un enregistrement audio et vidéo qui sera ensuite mis en ligne sur internet. Une publication est envisagée aux Editions Pedone, dans la collection du CEDIN.

Un appel est adressé aux doctorants pour aider au bon déroulement matériel de la manifestation.

L'organisation future d'une manifestation portant sur le thème « Religion et droit international privé » est évoquée.

- Colloque CEDIN/OCDE « *International Regulatory Cooperation* », 2 novembre 2016

Ce colloque s'inscrit dans le cadre de la coopération menée depuis deux ans entre l'OCDE et le CEDIN (sous la houlette de Jean-Marc Thouvenin) à partir d'études de cas concernant la coopération entre organisations internationales en matière de régulation. Plusieurs doctorants du CEDIN ont effectué des stages au sein d'organisations internationales entre janvier et avril 2015, à l'issue desquels ils ont rédigé des études de très bon niveau. Des discussions sont en cours avec l'UFR pour le défraiement des stagiaires non rémunérés. Jean-Marc Thouvenin adresse ses plus vifs remerciements aux doctorants qui ont pris part au projet.

L'OCDE a associé le CEDIN à l'organisation d'un colloque international, qui se tiendra le 2 novembre prochain au centre de conférences de l'OCDE sur le sujet « *International Regulatory Cooperation* ». Le programme est en cours de finalisation. L'après-midi, organisée par l'OCDE, fera intervenir divers experts et des directeurs juridiques d'organisations internationales. Le programme de la matinée, élaboré par le CEDIN, donnera lieu à la présentation de communications par Jean-Marc Thouvenin, Pierre Bodeau-Livinec et Régis Bismuth, Alain Pellet intervenant comme discutant privilégié. Sophie Grosbon fait remarquer que le panel est exclusivement masculin.

Les membres du CEDIN qui souhaiteront assister au colloque devront s'inscrire à l'avance. Le secrétaire général du CEDIN pourra centraliser les inscriptions.

- Entretiens de droit international privé

François de Bérard annonce qu'il compte organiser un ou deux Entretiens de droit international privé d'ici la fin de l'année 2016. Il convient d'en choisir la date en fonction des contraintes d'emploi du temps des étudiants, qui doivent y assister en nombre pour assurer le succès de la manifestation.

- 50^e anniversaire des Pactes de 1966, Paris, 16 décembre 2016

Sophie Grosbon qui dirige l'organisation du colloque indique que les préparatifs sont en cours. La manifestation se tiendra au centre Convention du ministère des Affaires étrangères. Le programme est finalisé, sous réserve de l'invitation d'un membre du Comité des droits de l'homme, tributaire du budget disponible une fois toutes les dépenses identifiées. Sophie Grosbon émet le souhait que le colloque soit enregistré et que ses actes soient rapidement publiés.

- Demi-journée d'étude en partenariat avec la Chambre arbitrale internationale de Paris sur l'évolution des clauses d'arbitrage (avril 2017)

Aucune information n'a été communiquée au sujet de ce projet de manifestation.

5. PROJETS EN COURS

- Les villes et le droit international (suites) <https://vdicil.org>

Le projet mené par le CEDIN avec l'Université Paris 8 et l'Université de Nice bénéficie d'un financement de la ComUE. Le colloque de juin devrait faire l'objet d'une publication prochaine. Les crédits obtenus en 2016 devraient être reportés sur 2017. Anouche Beaudoin prévoit d'organiser en 2017 à Nice un colloque sur le thème des villes dans la guerre.

- Réponse à l'appel d'offres du ministère de la Défense : Observatoire des opérations de paix et du Conseil de sécurité

Le ministère de la défense a publié en juillet un appel d'offres relatif à la mise en place d'un Observatoire des opérations de paix et du Conseil de sécurité, avec remise des plis le 9 septembre. Pierre Bodeau-Livinec et Nabil Hajjami ont élaboré pendant l'été un projet ambitieux d'Observatoire, prévoyant la mise en place d'une page internet dédiée sur le site du CEDIN, l'envoi régulier d'une « newsletter » et l'organisation de séminaires en France, aux Etats-Unis et en Afrique francophone. Une équipe scientifique a été mise en place, qu'il conviendra de compléter en cas de succès de la candidature du CEDIN.

L'absence d'appui administratif – en raison de la vacance du poste de secrétaire général du CEDIN entre le 1^{er} août et la mi-septembre – s'est fait ressentir au moment d'élaborer le dossier, malgré l'aide de l'ingénieure d'étude de la FIND et l'appui de la direction de la recherche.

La réponse à l'appel d'offres est attendue dans les jours qui viennent. En cas de succès, une implication forte des membres du CEDIN pour ce projet d'ampleur est attendue.

- Projet Forces du droit/CEDIN « Les camps et le droit » (ComUE)

Le projet, initié par le laboratoire Forces du droit de Paris 8 (Laurence Dubin) en lien avec le CEDIN (Anne-Laure Chaumette, Marina Eudes), bénéficie d'un financement de la ComUE. Il prévoit, sur une période de deux ans, de dégager à partir de la multiplicité des formes de camps (camps « spontanés », « institutionnalisés », « mixtes ») une définition juridique commune et de faire un état des lieux des pratiques juridiques qui y sont à l'œuvre. Le projet prendra la forme de séminaires réguliers et d'enquêtes sur le terrain. Un premier séminaire est organisé à Saint-Denis le mardi 18 octobre. Il aura pour thème *Identification du concept de « camps » - Approche historique*. Y interviendront Pierre-Olivier Clochard, Olivier Chaumet et Philippe Rygiel.

- Projet « Les archives et le droit international »

Pierre Bodeau-Livinec, avec Franck Latty et un correspondant au sein des Archives nationales, envisagent de soumettre un projet au prochain appel d'offres de la ComUE, sur le thème « Les archives et le droit international ». Le projet concernerait à la fois le droit international des archives et les archives du droit international. Les délais de soumission sont toutefois très courts (début novembre). Une réponse favorable à l'appel d'offres sur l'Observatoire des opérations de paix et du Conseil de sécurité (voir *supra*) pourrait par ailleurs justifier un report de ce projet.

6. PUBLICATIONS

- **Traité de droit international de la mer et actes du colloque « Mers fermées et semi-fermées »**

Jean-Marc Thouvenin, le codirecteur du *Traité de droit international de la mer* avec Mathias Forteau, indique que toutes les contributions ont été reçues, sauf une, attribuée très récemment, qui devrait être remise mi-octobre. Une demande de subvention importante a été adressée à la Commission recherche, à l'École doctorale et à l'UFR. La publication aux Editions Pedone devrait être effective début 2017.

La publication des actes du colloque de Bucarest sur les mers fermées et semi-fermées pourrait être simultanée, les dernières contributions devant être remises avant le 15 octobre.

Victor Grandaubert suggère de confier des publications du CEDIN aux Presses universitaires de Nanterre. Si la notoriété en droit international et la diffusion de ces éditions est moindre que celle de Pedone, l'opportunité d'y publier des mémoires de master 2 est évoquée.

- **Actes du colloque « Européanisation et internationalisation du droit des musées »**

Clémentine Bories indique que l'ouvrage, à paraître aux Editions Pedone, est en cours de finalisation – manque toutefois le texte des conclusions. Le manuscrit devrait être déposé à la fin du mois d'octobre.

- **Actes de la journée d'étude « L'Union européenne à l'aune de la théorie des éléments constitutifs de l'Etat »**

Si la publication des actes a pris du retard, Myriam Benlolo-Carabot et Muriel Ubéda-Saillard ont fait savoir que les questions abordées pendant cette journée étant d'ordre théorique et n'ayant pas connu d'évolutions majeures, l'ouvrage vaut la peine d'être publié. Les contributeurs seront relancés.

7. DIVERS – INFORMATIONS

- **Soutenances de thèse programmées**

Peter Markus Beham (cotutelle Vienne), *Illusion doctrinale et intérêt de l'Etat : une analyse du droit non conventionnel pour les « concepts moraux »* (dir. : J.-M. Thouvenin / Ch. Stadler), 14 octobre 2016, à l'Université de Vienne (Autriche).

Marie Cuq, *L'alimentation en droit international* (dir. : M. Forteau), 1^{er} décembre 2016.

Marianne Lamour, *Le principe lex specialis en droit international* (dir. : J.-M. Thouvenin), 9 décembre 2016.

Ghislain Mabanga, *Le témoin assisté devant la Cour pénale internationale* (dir. : M. Eudes), 9 décembre 2016.

Ali Boskaya, *Le statut juridique de l'entité non reconnue en droit international* (dir. : J.-M. Thouvenin), soutenance en décembre ou janvier.

- Evolution de la réglementation relative au doctorat

Le directeur du CEDIN fait un point sur les dernières évolutions réglementaires concernant les thèses, qui ont été discutées lors de la réunion de l'Ecole doctorale ayant eu lieu le matin même :

- **Durée de la thèse :** Les thèses « en équivalent temps plein consacré à la recherche » devront être réalisées en trois ans ; les autres (cas des doctorants ayant une activité connexe) en 6 ans maximum (art. 14 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat). L'Ecole doctorale défend la position selon laquelle les activités d'enseignement (y compris pour les contrats doctoraux bénéficiant d'un avenant) sont considérées comme des activités connexes excluant que le doctorant soit considéré comme consacrant 100 % de son temps à la recherche et soit astreint à un délai maximal de trois ans. Les doctorants ont le droit de demander « une année de césure » (art. 14). Il est rappelé que les réinscriptions en 8^e année de thèse ou plus sont refusées par l'Ecole doctorale – sauf s'il s'agit de soutenir la thèse, les frais d'inscription des années « blanches » étant alors rétroactivement dus (pratique à l'égard de laquelle les membres du Conseil de l'Ecole doctorale ont manifesté leur opposition).
- **Direction de thèse :** La règle fixée par l'université concernant les directeurs de thèse est également rappelée : sauf dérogation, un enseignant-chercheur ne peut avoir plus de dix doctorants sous sa direction ; et un même enseignant-chercheur ne peut inscrire plus de deux nouveaux doctorants par année.
- **Dépôt de thèse :** la thèse déposée auprès de la direction de la recherche sera la *version définitive* du travail. Ce dépôt déclenche le lancement de la procédure de soutenance. La reproduction de la thèse sera assurée par l'Université à partir du document déposé.
- **Soutenance de thèse :** Le directeur de thèse siège dans le jury mais « ne prend pas part à la décision » (art. 18 de l'arrêté), ce qui signifie qu'il ne participe pas aux délibérations. **L'Université ne délivre plus de mentions** (mention honorable, très honorable, félicitations). Le procès-verbal de soutenance se contentera d'indiquer Admis/Ajourné. Il importe d'autant plus que les rapports de soutenance soient rédigés avec soin, qu'ils insistent sur l'excellence des thèses les meilleures, et précisent que l'Université Paris Nanterre ne délivre pas de mentions.
- **Suivi de la thèse :** L'Ecole doctorale travaille à la mise en place de « comités de suivi individuel » chargés de veiller, pour chaque doctorant « au bon déroulement du cursus », d'« évalue[r], dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche » et de « formul[er] des recommandations et [de] transmet[re] un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale » (art. 13 de l'arrêté du 25 mai 2016). Chaque comité individuel de suivi devra comporter (*a minima*) un enseignant-chercheur du centre de recherche et un autre qui lui est extérieur. Les directeurs de thèse ne pourront pas siéger dans le comité individuel de suivi de leur doctorant. Les directeurs de laboratoires seront sollicités par l'Ecole doctorale pour constituer ces comités, qui devront être convoqués chaque année pour chaque doctorant rattaché au laboratoire (à partir de la deuxième année de thèse). Les

professeurs et maîtres de conférences (habilités ou non) seront à leur tour sollicités par les directeurs de laboratoire pour siéger dans ces comités.

- « Comités de thèse » du CEDIN

Le retour des doctorants et des enseignants-chercheurs ayant participé à des comités de thèse du CEDIN est très favorable. Les comités ont donné lieu à des discussions de fond qui ont été, de l'avis général, fort utiles à l'avancée de la réflexion des doctorants. La question du maintien des comités CEDIN se pose néanmoins au vu du projet de « comités de suivi individuel » que l'Ecole doctorale mettra en œuvre dès 2017 (voir *supra*).

Le directeur du CEDIN craint que les « comités de suivi individuel » de l'ED se résument au remplissage d'un formulaire standardisé destiné à alimenter l'« usine à gaz » administrative, sans permettre de mener une vraie discussion sur la substance de la thèse – la présence du directeur de thèse s'avérant indispensable dans ce cas. En d'autres termes, hormis les cas heureusement exceptionnels dans lesquels un doctorant rencontre de réels problèmes avec son directeur de thèse ou son laboratoire, ces comités ne devraient être que de peu d'apport aux doctorants.

Dans ces conditions, l'assemblée du CEDIN accepte la proposition suivante du directeur : des comités de thèse CEDIN, permettant une vraie discussion de fond, continueront d'être organisés de manière souple, à la demande des doctorants ou des directeurs de thèse (qui y participeront). Il faudrait que chaque doctorant ait eu l'opportunité au cours de sa thèse de présenter ses travaux au moins une fois devant un tel comité.

- Conférence interdisciplinaire de la FIND sur la sanction (11 octobre 2016)

La fédération des centres de recherche de l'UFR de droit, au sein de laquelle le CEDIN n'est pas encore intégré (ce point faisait partie de la proposition de réorganisation de la recherche au sein de l'UFR, v. *supra*), organise une manifestation commune sur le thème transversal de la sanction. Franck Latty y représentera le CEDIN.

- Concours de procès simulé et de plaidoirie 2017

En 2016, des équipes provenant des trois M2 rattachés au CEDIN ont participé à des concours de procès simulé et de plaidoirie (Concours Rousseau à Cuba, Vis Moot à Vienne, concours d'arbitrage à Cuba), grâce au soutien financier du centre qui a participé à certains frais (inscription ou transport). L'expérience pourra être renouvelée en 2017 sur des bases similaires si des équipes d'étudiants motivés sont montées.

Une photographie de l'équipe du CEDIN sera réalisée à l'occasion de la prochaine réunion du centre (vraisemblablement en décembre).